

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/359f18c7-beee-4c8e-a582-82a8c608923d>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Ciet Noe](#)

Date de soutenance : 25-01-2023

Directeur(s) de thèse : [Verdier Marianne](#) - [Havrylchyk Olena](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale des sciences économiques et gestion, sciences de l'information et de la communication \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Sciences économiques

Classification : Economie

Mots-clés libres : Concurrence bancaire, Effets de réseau, Coûts de changement, Agence bancaire, Sauvetage public, Externalisation, Risque cyber

Mots-clés :

- Banques -- Réglementation
- Concurrence
- Succursales bancaires
- Redressement d'entreprise
- Externalisation
- Cybercriminalité

Résumé : Cette thèse étudie, d'un point de vue théorique ou empirique, les conséquences sur la concurrence bancaire et sur le bien-être de trois changements récents dans l'industrie bancaire. Le premier chapitre s'intéresse aux effets des politiques de sauvetage public, lorsque les emprunteurs supportent des coûts de changements de banque. La protection de l'État intensifie la concurrence ex ante si elle garantit un accès suffisant aux liquidités. Cependant, le sauvetage peut être indésirable ex post, car la survie de concurrents et les coûts de changements permettent une discrimination par les prix source d'inefficacités dans l'allocation du crédit. Le second chapitre étudie l'accès au crédit des entreprises françaises suite à la fermeture de leur agence bancaire. Après deux ans, ces entreprises détiennent 6% de plus de crédit à cause de la fermeture. Cet effet opère à la fois dans la nouvelle agence et auprès d'agences concurrentes, mais il n'a lieu que dans des communes bien dotées en agences. Le troisième chapitre porte sur les incitations des banques à externaliser leurs systèmes de paiement sur le cloud, en présence de risque cyber. Le risque cyber peut rendre l'externalisation souhaitable. Il peut aussi limiter, ou au contraire renforcer, les incitations des banques à trop externaliser, en raison de défaillances dans leurs relations verticales avec le cloud et avec leurs déposants. Accroître les responsabilités civiles envers les déposants, ou définir le périmètre de responsabilité de chaque acteur en cas d'incident, peut limiter ces défaillances.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 

Identifiant : 2023ASSA0016

Type de ressource : Thèse

